

TEXTE D'APPLICATION

Approuvé par le Conseil de la FITA le 10 novembre 2007

Prise d'effet le 1er avril 2008

Livre 2, Article 7.2.5.6:

7.2.5.6 *Dans les Epreuves Eliminatoires de l'Epreuve Olympique, un totalisateur (boulier) de trois (3) chiffres sera placé en dessous de chaque butte de tir. Les chiffres n'auront pas moins de 25 cm de haut. ~~L'utilisation du totalisateur rendra la mise à jour du tableau d'affichage facultative.~~*